



## Prise et envoie d'une photo sans mon accord

Par **Sarah sarah**, le **07/05/2014** à **09:47**

Bonjour. J'ai 17 ans. Après une soirée en boîte je suis rentrée avec un garçon de 18 ans que je fréquentais. Alors que je me changée dans sa chambre il m'a prit en photo sans que je le vois. Sur cette photo je suis en soutient gorge et short. Par la suite j'ai appris que cette photo il la envoyé a plusieurs personnes sur le réseau social snapchat. Plusieurs personnes ont donc enregistré la photo. Je lui ai donc envoyé un message et il m'a avoué avoir envoyé cette photo. Est ce que je peux porter plainte contre lui ? Et que risque-t-il ? Merci d'avance.

Par **moisse**, le **07/05/2014** à **11:55**

Bonjour,  
Oui vous pouvez déposer une plainte à son encontre.  
Il faut vous dépêcher car la prescription pour agir est courte.  
Le droit à l'image est important, et la diffusion de cette photo en petite tenue est de nature à vous porter un tort important d'autant qu'on n'a pas techniquement parlant le droit à l'oubli.  
L'assistante d'un avocat est indispensable.